

Une variété de structures et d'offres de formations dans le professionnel

Carine Lhoste

Bureau des nomenclatures et répertoires

Fanny Thomas

Bureau des évaluations et des outils pour le pilotage des établissements et des unités d'éducation
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Un élève de troisième a le choix entre trois types d'établissements pour poursuivre sa formation initiale : le lycée, le centre de formation d'apprentis et la maison familiale rurale. Sur ces 6 600 établissements de formation initiale, 4 350 proposent un enseignement professionnel du second degré sous statut scolaire ou en apprentissage : 64 % sont des lycées, 28 % des centres de formation d'apprentis et 8 % des maisons familiales rurales.

Les structures de formation par apprentissage sont surreprésentées dans les académies de Paris et de Grenoble. Les académies sur un croissant de Rennes à Montpellier et la Corse offrent plus de structures de formation agricole, lycées ou maisons familiales rurales. L'enseignement professionnel en lycée sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale est plus présent dans les autres académies.

Parmi les 4 350 établissements qui proposent de l'enseignement professionnel, 2 170 sont des lycées publics et privés sous contrat du ministère de l'Éducation nationale. Sept lycées sur dix sous tutelle de ce ministère offrent presque uniquement de l'enseignement professionnel. Les autres offrent également de l'enseignement général.

TROIS TYPES DE STRUCTURES D'ACCUEIL : LYCÉES, CFA ET MAISONS FAMILIALES RURALES

En France métropolitaine et dans les DOM, à la rentrée scolaire 2005, 4 350 structures de formation initiale proposent de l'enseignement professionnel du second degré. 64 % sont des lycées, 28 % des centres de formation d'apprentis (CFA) et 8 % des maisons familiales rurales (MFR). Cet enseignement se dispense sous deux formes : l'enseignement sous statut scolaire, qui existe dans 72 %

des structures, et l'enseignement en apprentissage dans 31 % des établissements. Ainsi, 3 % des établissements offrent les deux formes d'enseignement. Ces structures rassemblent environ 1 760 000 élèves ou apprentis. L'apprentissage est principalement proposé en centres de formation d'apprentis, structures majoritairement privées sans tutelle ministérielle, alors que le scolaire se dispense surtout dans les lycées, établissements le plus souvent publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

L'enseignement professionnel : diversité des structures et des statuts

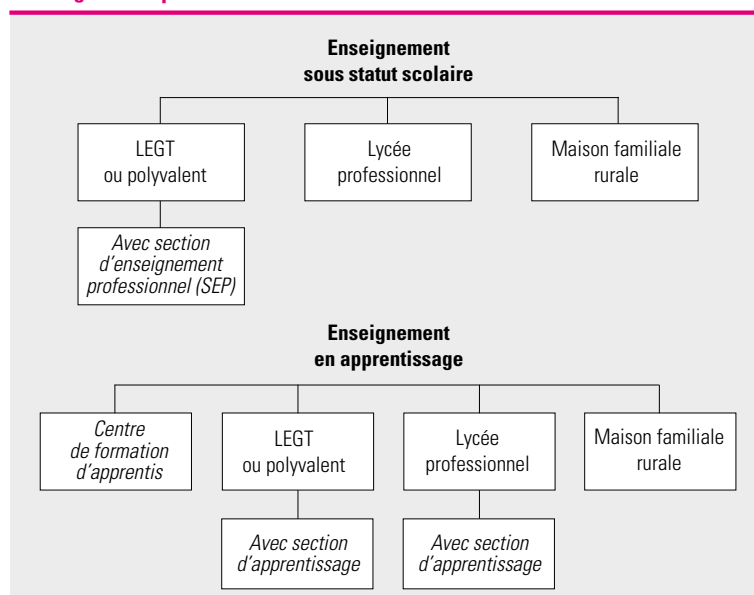


Tableau 1 – La diversité de l'enseignement professionnel (rentrée 2005)

	Scolaire seul		Apprentissage seul		Scolaire et apprentissage		Ensemble	
	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%
LEGT ou polyvalents	774	26	0	0	49	35	823	19
avec section d'ens. professionnel	659		0		21		680	
avec section d'apprentissage	0		0		6		6	
Lycées professionnels	1 895	63	0	0	74	53	1 969	45
avec section d'apprentissage	0		0		25		25	
Maisons familiales rurales (MFR)	329	11	0	0	16	12	345	8
Centres de formation d'apprentis (CFA)	0	0	1 211	100	0	0	1 211	28
Ensemble	2 998	100	1 211	100	139	100	4 348	100

Source : DEPP - BCE, SCOLARITÉ, SIFA

Champ : France métropolitaine + DOM, rentrée 2005.

Des élèves en lycée et des apprentis en CFA

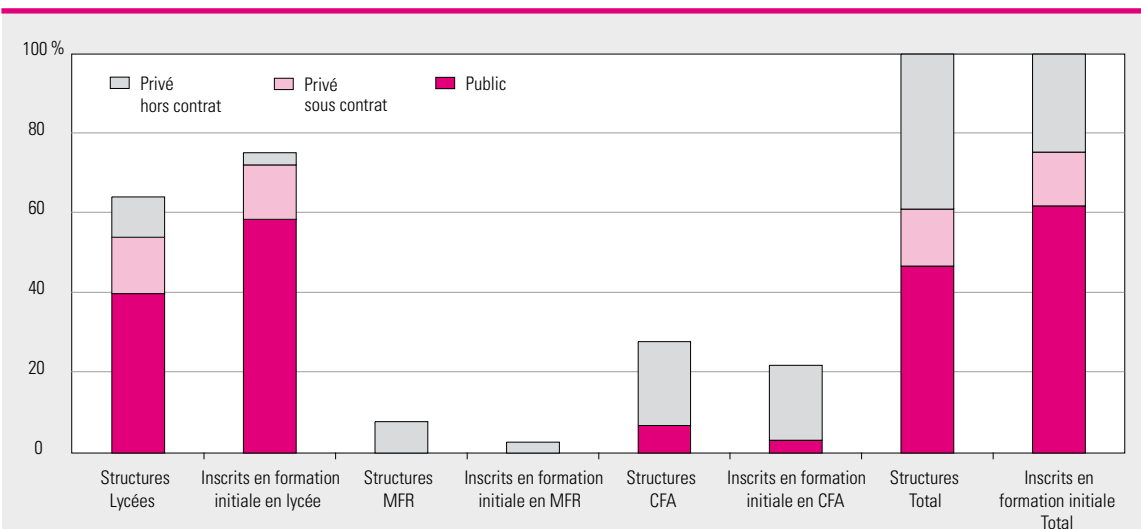
Parmi les établissements qui dispensent de l'enseignement professionnel uniquement sous statut scolaire, 89 % sont des lycées alors que l'enseignement en apprentissage se trouve principalement dans les centres de formation d'apprentis (*tableau 1*). Ces deux types d'enseignement se distinguent : l'enseignement en apprentissage est le plus souvent dispensé dans des établisse-

ments privés sans ministère de tutelle, alors que l'enseignement scolaire est plus présent au sein d'établissements publics sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN) ou du ministère de l'Agriculture.

Les lycées, et notamment les lycées professionnels, sont les principaux acteurs de l'enseignement professionnel en France. En effet, 64 % des structures proposant de l'enseignement professionnel sont des lycées (*graphique 1*), parmi lesquels 70 % sont plus spécifiquement des

lycées professionnels (LP). Les lycées proposent principalement de l'enseignement sous statut scolaire et, en 2005, seuls 4 % accueillent des apprentis. Ces lycées accueillent 75 % des effectifs en formation alors que les CFA n'en accueillent que 22 %.

Les lycées sont pour 80 % des établissements, publics ou privés sous contrat, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Le ministère de l'Agriculture rassemble 12 % des lycées et 8 % ne dépendent d'aucun ministère (*graphique 2*).

Graphique 1 – Répartition des structures d'enseignement professionnel et de leurs inscrits selon le type d'établissement et le secteur (rentrée 2005)

Sources : DEPP - BCE, SCOLARITÉ, SIFA

Champ : France métropolitaine + DOM, rentrée 2005.

Lecture : 40 % des structures de l'enseignement professionnel sont des lycées publics qui accueillent 58 % des effectifs.

Les lycées sont, pour 62 %, des établissements publics et pour 22 % des établissements privés sous contrat avec le MEN. Enfin, 7 % des lycées sont privés hors contrat sous tutelle du ministère de l'Agriculture, et seuls 9 % n'ont pas de tutelle et sont donc ce que l'on pourrait appeler du « privé pur ».

90 % des structures proposant de l'apprentissage sont des CFA, alors qu'ils ne représentent que 28 % des structures de formation professionnelle. Leur profil est totalement différent de celui des lycées puisque 70 % ne dépendent d'aucun ministère ; ils ne sont que 15 % à être sous tutelle du MEN et 15 % sous tutelle du ministère de l'Agriculture (*graphique 2*). Les CFA se trouvent le plus souvent en milieu urbain : c'est le cas pour 95 % d'entre eux en France métropolitaine contre 85 % des lycées.

Ce sont généralement de petits établissements : s'ils ont en moyenne 320 apprentis, la moitié des CFA accueille moins de 170 apprentis ; seuls 6 % en ont plus de 1 000.

Les maisons familiales rurales, particularité de l'enseignement agricole

Dernier type de structures à proposer de l'enseignement professionnel du second degré : les maisons familiales rurales (MFR) ou centres de formation professionnelle agricole. Ce type d'établissement est spécifique à l'enseignement agricole : ces structures sont toutes privées et sous tutelle du ministère de l'Agriculture (*graphique 2*). De plus, si elles ne représentent que 8 % des structures de l'enseignement professionnel et 3 % des effectifs en formation (*graphique 1*), elles représentent 41 % des établissements et 31 % des effectifs du ministère de l'Agriculture. Les MFR, comme leur nom l'indique, sont également des structures plus rurales : la moitié d'entre elles sont implantées dans des communes de l'espace rural, c'est-à-dire dans un pôle d'emploi de l'espace rural, dans une couronne d'un de ces pôles d'emploi ou dans

une commune de l'espace à dominante rurale (contre 15 % des lycées et seulement 5 % des CFA).

Ce sont de manière générale des établissements de taille modeste puisqu'ils accueillent en moyenne 140 élèves.

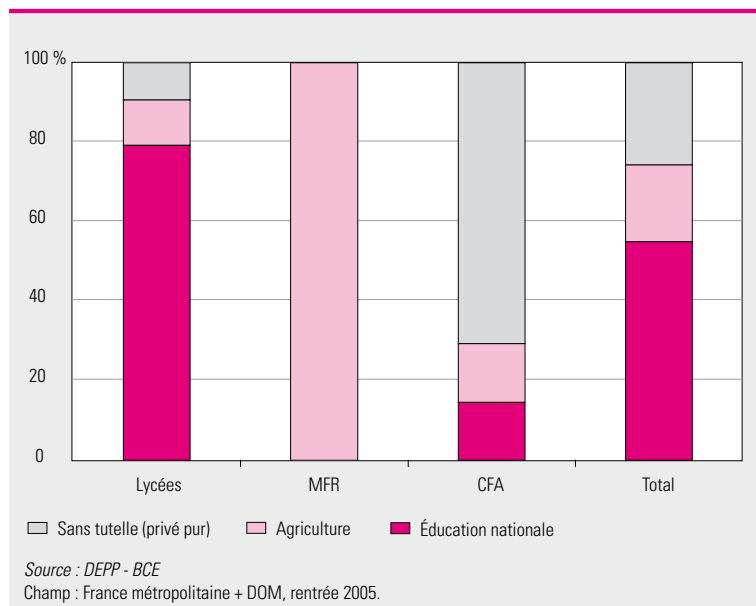
Les établissements privés sont essentiellement des CFA

Le MEN, qui porte 55 % des structures d'enseignement professionnel, est le ministère qui offre la plus grande part d'établissements publics. Ce ministère a par ailleurs l'offre la moins diversifiée en termes de types de structure. Au sein des structures d'enseignement professionnel sous tutelle du MEN, on ne trouve que deux types d'établissements : des lycées (92 % de l'offre) et des CFA. Les trois quarts sont des établissements publics. La deuxième partie de l'article montrera comment les lycées sous tutelle du MEN qui offrent de l'enseignement professionnel se diversifient en élargissant leur palette de formations à d'autres filières.

À l'inverse, deux établissements sur trois sous tutelle du ministère de l'Agriculture sont des établissements privés. Ce ministère, qui regroupe 19 % des structures de formation professionnelle du second degré et 9 % des effectifs en formation initiale, propose, outre l'enseignement en MFR, 38 % de structures de type lycée et 21 % de type CFA. Ces lycées et CFA accueillent respectivement la moitié et 19 % des effectifs en formation sous tutelle du ministère de l'Agriculture.

Enfin, les établissements privés sans rattachement spécifique à un ministère proposent le plus souvent

Graphique 2 – Répartition des structures selon le ministère de tutelle (rentrée 2005)



des solutions en apprentissage, 82 % de ces établissements étant des CFA. Ainsi, 77 % des établissements privés sans tutelle accueillent des apprentis contre seulement 25 % pour le ministère de l'Agriculture et 12 % pour le MEN. L'enseignement sous statut scolaire est dans 93 % des établissements sous tutelle du MEN et 79 % des établissements agricoles contre seulement 21 % des établissements « privés purs » (graphique 3).

La plupart des établissements sont implantés en milieu urbain

Huit établissements sur dix sont situés dans des pôles urbains, des couronnes de pôle urbain ou des communes multipolarisées. 87 % des établissements du MEN, 97 % des établissements sans tutelle et 59 % des établissements sous tutelle du

ministère de l'Agriculture sont dans ce cas (graphique 4).

Ainsi, comme on pouvait s'y attendre, les établissements qui dépendent du ministère de l'Agriculture sont plus présents en milieu rural que les autres, sans pour autant être majoritairement ruraux.

Cependant, les trois quarts des structures d'enseignement professionnel implantées dans des communes à dominante rurale et les deux tiers de celles situées dans des couronnes de pôles d'emploi de l'espace rural sont sous tutelle du ministère de l'Agriculture.

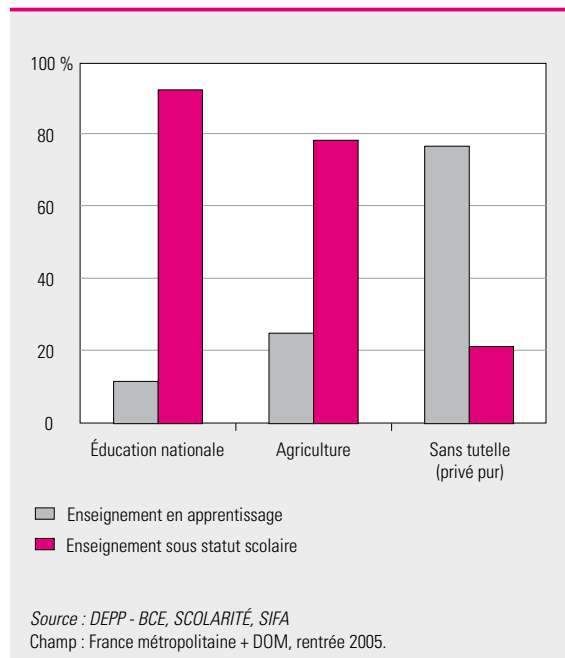
CINQ PROFILS SE DÉGAGENT DES ACADÉMIES DE LA MÉTROPOLE

Sept académies proposent un enseignement professionnel plutôt agricole, soit public en lycée agricole, soit privé en maison familiale rurale.

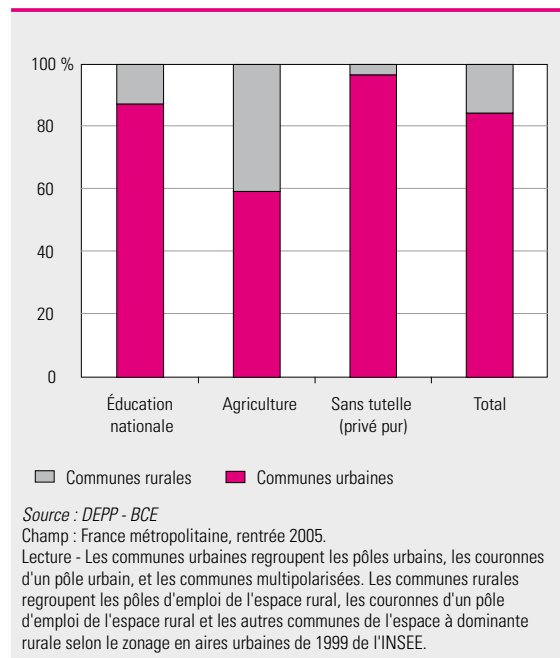
Quatorze académies ont un enseignement professionnel principalement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale : dix en lycées professionnels et quatre en lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ou polyvalents. Deux académies se distinguent par la forte présence de centres de formation d'apprentis, et corrélativement par une part importante de structures privées.

Cette partie de l'étude vise à mettre en relief des profils d'académies concernant les structures d'enseignement proposant de la formation professionnelle. Seuls les établissements de France métropolitaine sont pris en compte. En effet, l'une des variables utilisées pour l'analyse, le zonage en aires urbaines, n'est actuellement pas accessible pour les DOM. Un éclairage particulier sur les DOM est apporté dans l'encadré « Académies des départements d'outre-mer » (cf. *infra*).

Graphique 3 – Enseignement sous statut scolaire et en apprentissage – Répartition selon le ministère de tutelle (rentrée 2005)



Graphique 4 – Répartition des structures selon le ministère de tutelle et le type de commune d'implantation (rentrée 2005)



Méthodologie de l'étude visant à caractériser des profils d'académies

Une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été réalisée sur les structures proposant de la formation initiale professionnelle du second degré.

Les variables retenues sont les suivantes (cf. tableau 2) :

- taille de l'établissement (mesurée par les effectifs en formation) ;
- ministère de tutelle ;
- type de structure (LEGT ou lycée polyvalent, lycée professionnel, MFR, CFA) ;
- présence d'apprentis ;
- présence de scolaires ;
- zonage en aires urbaines de 1999 (après regroupement de « pôle d'emploi de l'espace rural » et « couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural ») ;
- secteur (public, privé sous contrat, privé hors contrat).

Une classification ascendante hiérarchique a ensuite été effectuée sur les quatre premiers facteurs de l'AFC résumant 86 % de l'information. Cinq groupes ont été distingués, les académies ont alors été regroupées selon le poids de ces différents groupes.

Tableau 2 – Caractéristiques des groupes d'académies (rentrée 2005)

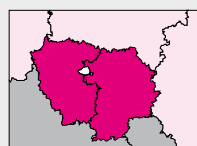
			Enseignement MEN en LP (Groupe A)	Enseignement agricole en MFR (Groupe B)	Enseignement en apprentissage (Groupe C)	Enseignement MEN en LEGT ou polyvalent (Groupe D)	Enseignement agricole en lycée (Groupe E)	France métró- politaine
Effectifs en formation initiale	Tranches de taille de la structure *	[5 ; 128[	24	27	35	16	31	25
		[128 ; 291[	27	28	27	12	28	25
		[291 ; 542[	27	22	22	29	26	25
		[542 ; 4321[	22	23	16	43	15	25
Ministère de tutelle	Ministère de l'Éducation nationale		58	46	48	67	53	55
	Ministère de l'Agriculture		18	31	11	5	27	19
	Sans ministère de tutelle (privé pur)		24	23	41	28	20	26
Type de structure	LEGT ou polyvalents		13	20	15	35	19	19
	Lycées professionnels		53	42	37	36	46	45
	Maisons familiales rurales		7	15	3	0	7	8
	Centres de formation d'apprentis		27	23	45	29	28	28
Présence d'apprentis			33	24	48	33	30	31
Présence de scolaires			72	76	55	71	70	72
Zonage en aires urbaines	Pôle urbain		77	66	84	87	55	75
	Couronne d'un pôle urbain		6	8	6	10	9	7
	Commune multipolarisée		3	2	3	2	0	2
	Pôle d'emploi de l'espace rural et sa couronne		9	14	5	1	20	10
	Autres comm. de l'espace à dominante rurale		5	10	2	0	16	6
Secteur	Public		49	38	38	59	60	47
	Privé sous contrat		16	15	12	11	9	14
	Privé hors contrat		35	47	50	30	31	40
Effectif moyen en formation initiale			379	388	308	582	307	406
% d'inscrits en formation initiale			40	28	8	21	3	100
% d'établ. avec uniquement de l'apprentissage			28	24	45	29	29	29
% d'établ. avec uniquement du scolaire			67	75	52	67	70	68
% d'établ. avec scolaire et apprentissage			5	1	3	4	1	3
% de lycées agricoles parmi les structures			6	11	5	3	14	8
% de lycées agricoles parmi les lycées			10	18	9	5	21	11
Nombre d'académies			10	7	2	4	3	26
% d'établissements			42	28	11	15	4	100

Sources : DEPP - BCE, SCOLARITÉ, SIFA

Champ : France métropolitaine, rentrée 2005.

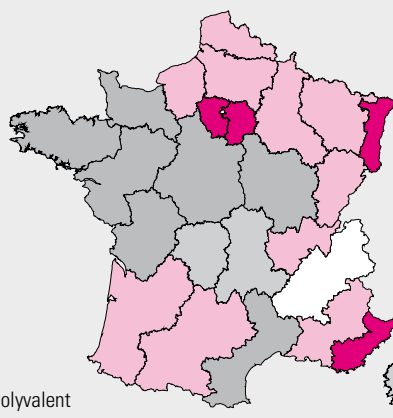
* Correspondant aux quartiles.

Typologie des académies selon leur profil de structures d'enseignement professionnel (rentrée 2005)



- Enseignement agricole en lycée
- Enseignement agricole en MFR
- Enseignement en apprentissage
- Enseignement MEN en LEGT ou polyvalent
- Enseignement MEN en LEP

Source : DEPP - BCE, SCOLARITÉ, SIFA
Champ : France métropolitaine, rentrée 2005.



Composition des groupes :

Enseignement MEN en LP (groupe A) :
Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Reims, Rouen, Toulouse

Enseignement agricole en MFR (groupe B) :
Caen, Dijon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes

Enseignement en apprentissage (groupe C) :
Grenoble, Paris

Enseignement MEN en LEGT ou polyvalent (groupe D) :
Créteil, Nice, Strasbourg, Versailles

Enseignement agricole en lycée (groupe E) :
Clermont-Ferrand, Corse, Limoges

L'analyse a ainsi dégagé cinq groupes d'académies : deux groupes correspondant à un enseignement plutôt agricole, deux groupes où les structures d'enseignement professionnel sont principalement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et un groupe proposant de l'enseignement en CFA.

Au Nord et au Sud, l'offre de l'Éducation nationale prime

Les groupes A et D, qui rassemblent respectivement dix et quatre académies (soit 42 % et 15 % des établissements), proposent une offre de structures de formation professionnelle principalement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale. C'est le cas pour 58 % des établissements du groupe A et pour 67 % de ceux du groupe D.

Ainsi, dans ces groupes, la formation professionnelle est dispensée surtout au sein de lycées professionnels et de LEGT ou de lycées polyvalents. On a donc plus souvent qu'ailleurs une offre publique qui concerne près de la moitié des éta-

blissements du groupe A et environ 60 % de ceux du groupe D. Autre point commun entre ces deux groupes : plus d'établissements proposent à la fois de l'enseignement sous statut scolaire et de l'enseignement sous statut d'apprenti que dans l'ensemble de la France.

Les établissements du groupe D sont de taille en moyenne plus importante qu'ailleurs : ils comptent en moyenne 580 élèves contre 400 au niveau national et au plus 390 dans les autres groupes. Ceci est dû à une forte présence de LEGT, type d'établissement en moyenne plus grand que les autres. En effet, les établissements du groupe D sont plus souvent des LEGT que ceux du groupe A (35 % contre 13 %). À l'opposé, les établissements du groupe A sont très souvent des lycées professionnels (53 %).

Un « croissant agricole » de Rennes à Montpellier et la Corse

Les groupes B et E (respectivement sept académies comptant 28 % des établissements et 28 % des inscrits en formation initiale et trois

académies représentant 4 % des établissements et 3 % des inscrits en formation initiale) rassemblent les académies dont les structures d'enseignement professionnel sont le plus souvent sous tutelle du ministère de l'Agriculture : 31 % des structures du groupe B et 27 % de celles du groupe E contre une moyenne de 19 %.

Le groupe B se distingue du groupe E par une part plus élevée qu'ailleurs de maisons familiales rurales : 15 % contre 8 % en France métropolitaine. Les lycées agricoles sont également très présents : 11 % contre 8 % au niveau national ; les structures y sont majoritairement privées : 62 % contre 54 % au niveau national. L'offre de formation en apprentissage est présente dans seulement un établissement sur quatre contre plus de 30 % en France métropolitaine. Un quart des structures sont implantées en milieu rural.

Le groupe E, quant à lui, rassemble les académies proposant de l'enseignement professionnel agricole au sein de lycées. Ainsi, dans ce groupe, en moyenne 21 % des lycées sont des lycées agricoles contre 11 % pour la France métropolitaine. 60 % des éta-

Académies des départements d'outre-mer

Tableau 3 – Caractéristiques des académies des DOM à la rentrée 2005 (%)

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	DOM	France métropolitaine
Ministère de tutelle	Ministère de l'Éducation nationale	64	70	77	62	66	55
	Ministère de l'Agriculture	19	20	13	20	18	20
	Sans ministère de tutelle (privé pur)	17	10	10	18	16	26
Type de structure	LEGT ou polyvalents	22	40	40	31	30	19
	Lycées professionnels	53	40	43	33	42	45
	Maisons familiales rurales	14	10	4	10	10	8
	Centres de formation d'apprentis	11	10	13	26	18	28
Présence d'apprentis		11	10	13	31	19	32
Présence de scolaire		86	90	87	74	82	71
Secteur	Public	50	70	70	65	62	47
	Privé sous contrat	19	10	17	6	13	14
	Privé hors contrat	31	20	13	29	25	40
% d'établissements dans les DOM		29	8	24	39	100	

Sources : DEPP - BCE, SCOLARITÉ, SIFA

Champ : DOM, rentrée 2005.

Les LEGT et lycées polyvalents sont surreprésentés dans les DOM : 30 % des structures proposant de la formation professionnelle sont des LEGT ou lycées polyvalents contre 19 % en France métropolitaine. À l'inverse, les CFA ne représentent que 18 % des structures d'enseignement professionnel contre 28 % en France métropolitaine. Dans les DOM, la part des CFA étant à peu près la même que la part d'établissements proposant de l'enseignement en apprentissage, celui-ci semble se faire en CFA.

Cependant, les académies d'outre-mer ne sont pas égales face à l'enseignement professionnel.

En Guadeloupe, la moitié des structures sont des lycées professionnels et 14 % sont des maisons familiales rurales contre au plus 10 % dans les autres académies d'outre-mer. C'est également l'académie qui a le plus de structures privées : la moitié des structures.

La Guyane et la Martinique présentent à peu près le même profil. La seule différence réside dans une proportion plus forte de MFR en Guyane (10 % contre 4 % en Martinique), de laquelle résulte une part plus importante d'établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture.

La Réunion, quant à elle, se démarque par une plus forte présence de CFA : 26 % contre 18 % pour les DOM.

blissements sont des établissements publics et 36 % sont implantés en milieu rural.

De l'apprentissage dans les académies de Grenoble et Paris

Le groupe C ne compte que deux académies (11 % des établissements et 8 % des inscrits en formation initiale), Grenoble et Paris, qui proposent plus souvent que les autres académies des établissements de formation

professionnelle sans ministère de tutelle : 40 % des structures.

L'enseignement professionnel relève des CFA dans 45 % des cas contre 28 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. 48 % des établissements proposent de l'apprentissage (32 % en France métropolitaine) alors que seulement 55 % des établissements offrent de l'enseignement professionnel sous statut scolaire (contre 71 % dans toute la France métropolitaine). Ainsi, cette concen-

tration de formation en CFA explique que 62 % des établissements de ce groupe sont privés et parmi eux 80 % sont privés hors contrat. Ces académies proposent des petites structures d'enseignement : leur taille atteint en moyenne 310 élèves et 35 % des établissements accueillent moins de 290 élèves.

Dans la partie suivante, nous nous concentrons sur les lycées du ministère de l'Éducation nationale.

Méthodologie de l'étude visant à caractériser les lycées du MEN qui offrent de l'enseignement professionnel

La typologie des 2 170 établissements de France métropolitaine et des DOM accueillant à la rentrée 2005 des élèves dans des formations du second cycle professionnel relevant du ministère de l'Éducation nationale a été établie sur les variables suivantes :

- proportion d'élèves sous statut scolaire inscrits en second cycle professionnel, domaine des services ;
- proportion d'élèves sous statut scolaire inscrits en second cycle professionnel, domaine de la production ;
- proportion d'élèves sous statut scolaire inscrits en second cycle général ;
- présence d'élèves sous statut scolaire en second cycle technologique, domaine des services ;
- présence d'élèves sous statut scolaire en second cycle technologique, domaine de la production ;
- présence d'élèves sous statut scolaire en STS, domaine des services ;
- présence d'élèves sous statut scolaire en STS, domaine de la production.

Trop peu d'établissements offrent du second cycle technologique ou des STS selon le domaine de spécialité. Aussi, il a paru plus pertinent d'un point de vue statistique de s'attacher à la présence ou l'absence de ces filières d'enseignement plutôt qu'à leur poids.

Une analyse des correspondances multiples (ACM) permet, dans un premier temps, de décrire dans les grandes lignes le paysage des lycées qui offrent des enseignements de second cycle professionnel sous statut scolaire au regard des variables citées ci-dessus.

DES COMBINAISONS DE FORMATIONS DIVERSES DANS LES LYCÉES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE QUI OFFRENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

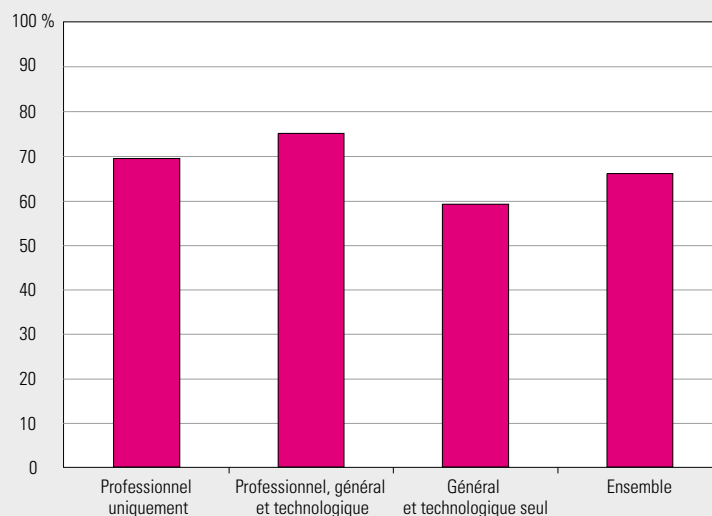
À la rentrée de septembre 2005, 2 170 lycées (LEGT, lycées polyvalents et LP) publics et privés sous contrat du ministère de l'Éducation nationale (MEN) accueillent des élèves sous statut scolaire dans des formations du second cycle professionnel (cf. encadré « Champ de l'étude » sur le champ). Parmi eux, 1 340 offrent uniquement des formations professionnelles. Ces 2 170 établissements accueillent exceptionnellement des élèves sous des statuts autres que scolaires. Ils représentent la moitié des 4 350 structures de formation initiale du second cycle qui proposent de la formation professionnelle sous statut scolaire ou en apprentissage.

Ils représentent également la moitié de l'ensemble des lycées sous tutelle du MEN. Les établissements du MEN qui offrent du second cycle professionnel sont plus souvent publics que ceux qui proposent uniquement du second cycle général et technologique (graphique 5).

Parmi les 2 170 établissements du MEN proposant du second cycle

professionnel, 62 % comptent uniquement des élèves du second cycle professionnel (tableau 4). À l'inverse, 21 % scolarisent des élèves sous statut scolaire dans chacune des trois filières générale, technologique et professionnelle, et en STS. Les autres combinent une ou plusieurs de ces filières à leur second cycle professionnel.

Graphique 5 – Les lycées du secteur public du ministère de l'Éducation nationale selon les filières d'enseignement proposées



Source : DEPP - SCOLARITÉ
Champ : France métropolitaine + DOM, rentrée 2005.

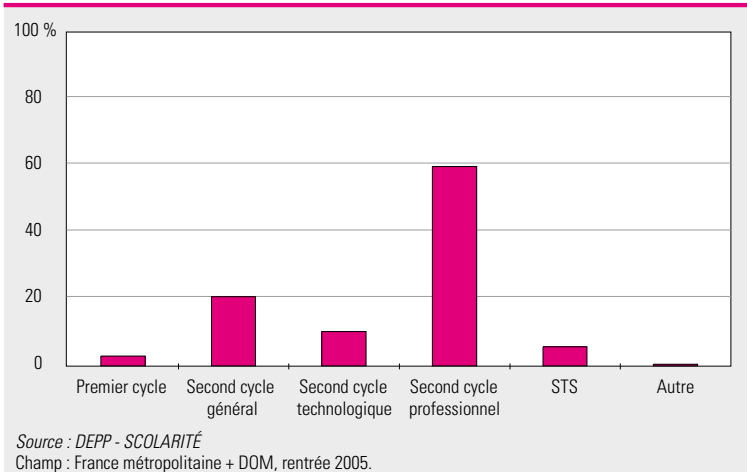
Tableau 4 – Lycées du ministère de l'Éducation nationale offrant du second cycle professionnel selon la combinaison des filières d'enseignement (%)

		Présence de 2 nd cycle général	Absence de 2 nd cycle général	Ensemble
Présence de 2 nd cycle technologique	Présence de STS	21	3	24
	Absence de STS	7	3	10
Absence de 2 nd cycle technologique	Présence de STS	0	2	2
	Absence de STS	2	62	64
Ensemble		30	70	100

Source : DEPP - SCOLARITÉ

Champ : France métropolitaine + DOM, rentrée 2005.

Graphique 6 – Les élèves sous statut scolaire dans les lycées du ministère de l'Éducation nationale offrant du second cycle professionnel, selon les filières d'enseignement suivies



Les élèves inscrits dans ces établissements suivent des formations diverses (*graphique 6*). S'ils sont principalement en second cycle professionnel, un cinquième d'entre eux est en second cycle général et un dixième en second cycle technologique. À l'exception de quelques rares élèves de premier cycle, les autres sont en sections de techniciens supérieurs (STS, qui préparent au BTS).

C'est l'offre en filières d'enseignement qui différencie le plus les établissements, puis le domaine de spécialité des formations proposées : certains établissements se spécialisent dans un domaine, services ou production, tandis que d'autres offrent des formations dans les deux domaines (*graphique 7*).

Lorsqu'on prend en compte les domaines de spécialités en plus des filières d'enseignement, on peut regrouper les lycées du MEN offrant de l'enseignement professionnel en huit grands groupes (*tableau 5*).

Graphique 7 – Les lycées du ministère de l'Éducation nationale offrant de l'enseignement professionnel se distinguent selon le domaine des spécialités de formation et les autres filières proposées

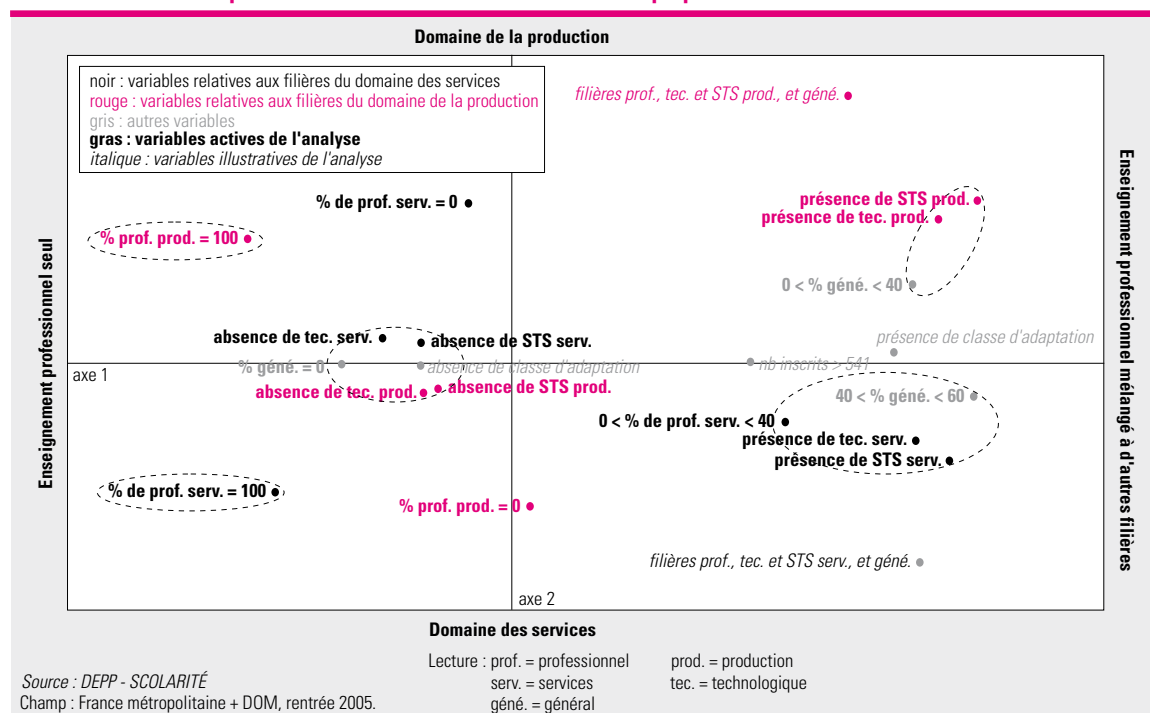


Tableau 5 – Description des groupes de la typologie

		LP production uniquement	LP services uniquement	LP tendance services	LP tendance production	LP production et services	Lycées polyvalents tendance techno et STS	Lycées polyvalents tendance général	Lycées multifilières sans dominante	Ensemble
Professionnel production	% d'établiss.	100	0	90	100	95	60	42	69	71
	% moyen d'élèves *	100	0	13	74	41	17	12	31	49
Professionnel services	% d'établiss.	0	100	100	89	100	78	80	69	77
	% moyen d'élèves *	0	100	82	26	57	19	14	34	57
Général	% d'établiss.	0	0	1	4	1	100	100	98	30
	% moyen d'élèves *	0	0	3	7	7	51	69	18	40
Technologique production (dont adaptation)	% d'établiss.	0	0	2	12	7	46	30	62	17
	% moyen d'élèves *	0	0	9	10	10	12	9	17	13
Technologique services (dont adaptation)	% d'établiss.	0	0	18	1	11	77	64	65	24
	% moyen d'élèves *	0	64	17	7	15	15	13	22	17
STS production	% d'établiss.	0	0	1	8	4	40	21	52	14
	% moyen d'élèves *	0	0	5	9	7	8	5	11	9
STS services	% d'établiss.	0	0	14	2	9	53	39	46	17
	% moyen d'élèves *	0	0	17	5	17	8	6	18	13
Présence d'adaptation	% d'établiss. parmi ceux de la classe qui offrent du technologique	-	-	71	35	64	55	33	67	57
Présence d'apprentissage	% d'établiss.	8	2	2	6	3	2	1	5	4
Établissements de type LP	% d'établiss.	100	100	87	95	90	1	0	6	68
Établissements ayant une SEP	% d'établiss.	0	0	13	5	10	99	98	86	31
Établissements publics	% d'établiss.	78	39	70	88	89	87	84	58	72
Taille des établissements	Nombre moyen d'inscrits	300	291	460	426	478	1081	866	859	545
Nombre de lycées par commune	Nombre moyen	8	11	9	7	6	4	5	9	8
Nombre d'établissements		303	338	329	288	276	201	151	283	2169
% d'établissements		14	16	15	13	13	9	7	13	100

* Pourcentage moyen d'élèves par établissement calculé parmi les établissements de la classe qui offrent la filière.

Source : DEPP - SCOLARITÉ, BCE

Champ : France métropolitaine + DOM, rentrée 2005.

Plus les lycées professionnels sont petits, plus ils sont spécialisés dans un domaine

Les cinq premiers groupes (71 % du total) se caractérisent d'abord par

leur offre prépondérante et presque exclusive d'enseignement professionnel (en moyenne plus de 94 % des élèves par établissement). Seuls 1 % d'entre eux offrent de l'enseignement général, et pour peu d'élèves. Les établissements de ces cinq groupes sont presque tous de type lycée professionnel (LP).

Des LP uniquement services, d'autres uniquement production

Deux groupes de LP ressortent très nettement des autres : les établissements qui proposent uniquement de l'enseignement professionnel du domaine de la production (14 % des

établissements), et ceux où il n'y a que de l'enseignement professionnel du domaine des services (16 % des établissements). Ces établissements sont les plus petits : ils accueillent, en moyenne, le moins d'inscrits en formation initiale tous statuts et toutes formations confondus (près de 300). Ces deux catégories de LP se distinguent par le secteur : les LP qui proposent uniquement de l'enseignement professionnel du secteur des services sont moitié moins souvent en secteur public que ceux offrant uniquement de l'enseignement professionnel du secteur de la production (39 % contre 78 %). Le coût des équipements nécessaires aux enseignements du domaine de la production explique en partie cette différence.

Les établissements des trois autres groupes, à l'offre de filières un peu plus large, sont en moyenne de taille plus importante (environ 450 inscrits). Ils restent très spécialisés dans l'enseignement professionnel et panachent les spécialités des deux domaines en donnant plus ou moins de poids à l'un ou à l'autre.

Les LP tendance services

Un groupe de lycées professionnels, qui rassemble 15 % de l'ensemble des établissements, est caractérisé par la prépondérance du domaine des services par rapport au domaine de la production. Les établissements de ce groupe offrent tous des enseignements professionnels du domaine des services. Ils accueillent plus d'élèves dans les formations professionnelles de ce domaine (en moyenne 82 % des élèves dans chaque établissement) que dans celles du domaine de la production (en moyenne 13 % des élèves dans chaque établissement qui

en offre, soit 90 % de ceux du groupe). Si les quatre cinquièmes d'entre eux offrent uniquement de l'enseignement professionnel, il n'est pas rare de trouver aussi de l'enseignement technologique ou STS du domaine des services (respectivement dans 18 % et 14 % des établissements de ce groupe). Précisons que les formations technologiques sont très souvent des filières d'adaptation. Par contre, pour ce qui est des filières de la production (technologique ou STS) et des filières d'enseignement général, elles ne sont, pour ainsi dire, jamais proposées. Les établissements de ce groupe sont très spécialisés dans le domaine des services, et ceci au-delà des seules filières d'enseignement professionnel.

Les LP tendance production

Un autre groupe de lycées professionnels est caractérisé par la prépondérance du domaine de la production par rapport aux services (13 % de l'ensemble des établissements). Les établissements de ce groupe offrent tous des enseignements professionnels du domaine de la production. Ils accueillent plus d'élèves dans les formations professionnelles du domaine de la production (en moyenne 74 % des élèves dans chaque établissement) que dans celles des services (en moyenne 26 % des élèves dans chaque établissement qui en offre, soit 89 % de ceux du groupe). En dehors de l'enseignement professionnel, ces établissements proposent dans 20 % des cas, des enseignements généraux et/ou du domaine de la production (12 % des établissements de ce groupe offrent de l'enseignement technologique production, 8 % des STS production). Seuls quelques rares établissements offrent des

enseignements du domaine des services (STS principalement). Comme les LP tendance services, ceux affichant une prépondérance du domaine de la production sont spécialisés dans leur domaine. Par contre, ils se distinguent en élargissant plus souvent leur offre à l'enseignement général.

Les LP production-services

Les établissements du dernier groupe de lycées professionnels (13 % des établissements), les LP production-services, accueillent un peu plus d'élèves dans les formations d'enseignement professionnel du domaine des services (56 % des élèves en moyenne par établissement) que dans celles de la production (39 % des élèves en moyenne par établissement), mais ces deux proportions restent comparables. Si 79 % de ces établissements proposent uniquement des enseignements professionnels, les 21 % autres offrent aussi des enseignements technologiques et STS, qui relèvent un peu plus souvent du domaine des services que de la production, tout comme pour l'enseignement professionnel. Et, comme pour les LP tendance services, les formations technologiques proposées sont souvent des filières d'adaptation.

Les LP orientés vers les services et ceux orientés vers la production s'opposent

Les LP orientés vers les spécialités du domaine de la production se distinguent de ceux caractérisés par les services du point de vue de leur implantation géographique. En effet, les premiers sont surreprésentés dans les communes rurales autres que les pôles, tandis que les seconds sont surreprésentés dans les pôles urbains et

les communes ayant au moins cinq lycées. Parler d'une opposition entre le rural et l'urbain sur les spécialités des LP serait exagéré, mais ceux orientés vers les services sont moitié moins souvent dans les communes rurales que ceux orientés vers la production (8 % contre 16 %) (*graphique 8*). Par ailleurs, si seuls 4 % des lycées qui offrent de l'enseignement professionnel proposent aussi de l'apprentissage, les LP orientés vers la production sont ceux qui accueillent le plus souvent des apprentis. En cela, ils s'opposent également aux LP orientés vers les services (*tableau 5*).

Des lycées polyvalents dans des communes où il y a un petit nombre de lycées

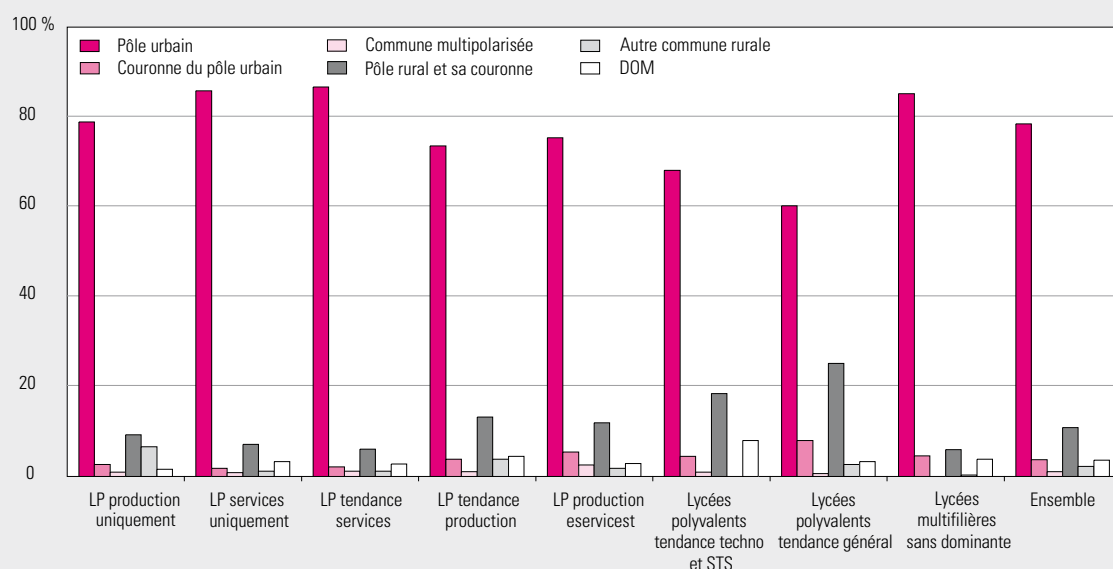
Près de 16 % des établissements qui offrent de l'enseignement professionnel, scolarisent tous au moins 40 % de leurs élèves dans l'enseignement de second cycle général. Ce

sont tous des établissements de type LEGT ou lycée polyvalent auxquels sont rattachées des sections d'enseignement professionnel (SEP). Par commodité, nous parlerons de lycées polyvalents. Ces établissements, qui sont en moyenne de taille importante (en moyenne plus de 860 inscrits en formation initiale contre moins de 500 pour les LP), ont une offre de filières d'enseignement à destination des élèves sous statut scolaire plus large que les LP : ils offrent tous de l'enseignement général, très fréquemment de l'enseignement technologique et, dans une moindre mesure, des STS. Ces lycées polyvalents, qui sont très fréquemment du secteur public (86 % d'entre eux), sont aussi ceux qui sont le plus souvent implantés dans des pôles ruraux et dans des communes où il y a peu de lycées (*graphique 8*). À l'inverse, ce sont ceux qui sont le moins souvent dans des pôles urbains et dans des communes ayant au moins cinq lycées. En cela, ils s'opposent aux LP orientés vers les services.

Les lycées polyvalents tendance technologique et STS

Une partie des lycées polyvalents (9 % de l'ensemble des établissements) ont entre 40 % et 60 % de leurs élèves en enseignement général. Presque tous proposent des filières technologiques, et une part importante d'entre eux des STS. Nous parlerons de « lycées polyvalents tendance technologique et STS ». Ces établissements à la large palette de filières d'enseignement sont en moyenne les plus grands (en moyenne plus de 1 000 inscrits en formation initiale). Alors que les lycées d'enseignement professionnel des académies de Créteil et Versailles ne sont jamais dans des communes rurales, les lycées polyvalents tendance technologique et STS sont souvent implantés dans ces académies. Il y a eu une volonté marquée de créer de tels lycées polyvalents dans ces académies. Ils sont aussi souvent dans l'académie de

Graphique 8 – Implantation, pour chaque groupe, des lycées du ministère de l'Éducation nationale offrant de l'enseignement professionnel selon le zonage en aires urbaines



Source : DEPP - SCOLARITÉ, BCE

Champ : France métropolitaine + DOM, rentrée 2005.

Dijon. Ces trois académies, Créteil, Dijon et Versailles, concentrent un tiers des lycées de ce groupe.

Les lycées polyvalents tendance général

Les autres lycées polyvalents (7 % de l'ensemble des établissements) ont tous au moins 60 % de leurs élèves dans les formations de l'enseignement général. Nous parlerons de « lycées polyvalents tendance général ». Ils ont une offre plus concentrée sur l'enseignement professionnel et général et sont un peu moins grands puisqu'ils accueillent en moyenne près de 860 inscrits en formation initiale. Les STS, bien qu'offertes plus fréquemment que dans les autres groupes, ne concernent pas plus de 54 % des établissements de ce groupe. Par contre, une part importante d'entre eux offre de l'enseignement technologique (82 %), mais il s'agit principalement du domaine des services. On retrouve là l'association fréquente entre les filières d'enseignement général et la filière technologique des services, STT (sciences et technologies tertiaires, – qui devient sciences et technologies de la gestion, STG, à la rentrée 2006). Ces lycées se distinguent des autres lycées polyvalents d'une part par la concentration de leur offre de filières sur l'enseignement professionnel et l'enseignement général, et d'autre part par les caractéristiques de leur implantation géographique. En effet, s'ils se trouvent encore plus fréquemment dans des pôles ruraux et s'ils sont encore plus sous-représentés dans les pôles urbains, ils sont par contre sur-représentés dans les couronnes des pôles urbains (*graphique 8*). Comme les autres lycées polyvalents, ils sont souvent dans l'académie de Créteil, mais aussi dans celle de Grenoble.

Des lycées multifilières sans dominante dans les pôles urbains

Comme les lycées polyvalents, ces établissements (13 % de l'ensemble) offrent presque tous de l'enseignement général en plus de l'enseignement professionnel. Ce sont aussi des établissements de type LEGT ou lycée polyvalent auxquels sont rattachées des SEP et en moyenne de taille importante (plus de 800 inscrits tous statuts et toutes formations confondus). Mais ils ont toujours moins de 40 % d'élèves dans la filière générale. Ils se distinguent aussi des lycées polyvalents par leur secteur d'appartenance (42 % d'entre eux sont privés contre 14 % des lycées polyvalents) et leur implantation puisqu'ils sont très fortement concentrés dans les pôles urbains. Ils ne peuvent pas non plus être classés parmi les LP car ils accueillent en moyenne peu d'élèves dans la filière professionnelle (en moyenne 44 % contre plus de 97 % dans les LP). Ces lycées sont tout autant orientés vers l'enseignement professionnel du domaine des services que vers l'enseignement professionnel du domaine de la production. Ils offrent aussi presque tous de l'enseignement technologique (dont souvent des filières d'adaptation), et très souvent des STS. En fait, ils se distinguent des autres par le fait qu'ils accueillent souvent une proportion non négligeable d'élèves dans les filières d'enseignement technologique et STS, en plus de l'enseignement professionnel et général. Ces établissements, qui s'adressent à un public large, accueillent des apprentis un peu plus souvent que dans l'ensemble. Ils sont plus souvent que les autres dans des académies caractérisées par une faible présence de CFA, l'intégration

des apprentis aux lycées du MEN permettrait alors de compenser cette absence. Par ailleurs, plus de 40 % des établissements de ce groupe sont concentrés dans les académies de Créteil, Lille, Nantes et Paris.



Ainsi, pour suivre un enseignement professionnel du second degré, un jeune a le choix entre plusieurs types d'établissements : les lycées, les CFA et les MFR, ouverts aux élèves sous statut scolaire et aux apprentis. Ces types de structures sont implantés de façon plus ou moins diversifiée dans les académies et l'on a vu que, dans les académies qui ont peu de CFA, les lycées multifilières du MEN peuvent accueillir plus souvent des apprentis. Il serait intéressant d'étudier si la diversité de l'offre et/ou sa complémentarité permet de meilleurs parcours professionnels aux jeunes. ■

Les structures d'enseignement professionnel dans la Base centrale des établissements (BCE)

La BCE est un répertoire d'identification des établissements. On entend ici par établissement, à la fois, les entités juridiques et les composantes de formation, administratives ou géographiques. Chacun des établissements et chacune des composantes est alors identifié par un numéro d'Unité administrative immatriculée (UAI).

Le champ couvert par ce répertoire comprend :

- les établissements de formation initiale, de la maternelle à l'enseignement supérieur, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN) ou sous tutelle d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé-Social, etc.), qu'ils soient publics ou privés (y compris les établissements hors contrat) ;
- les établissements de formation continue relevant du MEN (groupements d'établissements, GRETA) ;
- les structures administratives du MEN (le ministère et ses directions, les rectorats et leurs services, etc.) ;
- quelques établissements immatriculés pour des besoins propres au ministère et à ses services déconcentrés, besoins de gestion de ressources humaines et financières (exemple : immatriculation de GIP académiques) ;
- les établissements de France, y compris des collectivités d'outre-mer, et les établissements français à l'étranger.

Une UAI est sous tutelle ministérielle dès lors qu'un ou plusieurs ministres ou ses services extérieurs exercent un contrôle direct sur elle. Celle-ci peut être d'ordre administratif (au sens juridique), financier et/ou pédagogique. Certaines UAI n'ont pas de ministère de tutelle, on les considérera alors comme « privées pures ».

Une UAI privée peut être soit « sous contrat », soit « hors contrat ». Le contrat est l'acte juridique qui lie un établissement privé du premier et du second degré à l'Éducation nationale. Un établissement est dit sous contrat dès lors qu'au moins une division de cet établissement est sous contrat.

Dans la BCE, un établissement est défini comme une unité « mère » (a une unité qui est rattachée), « fille » (est rattachée à un autre établissement) ou « célibataire » (n'a pas de rattachement). Au niveau d'une unité mère ou célibataire, il existe trois façons de repérer les établissements proposant de la formation professionnelle.

La nature caractérise à la fois la structure et/ou le niveau d'enseignement. Ainsi, les lycées polyvalents, les lycées professionnels, les centres de formation agricole (maisons rurales) et les centres de formation d'apprentis (CFA) sont, de par leur nature, des structures d'enseignement professionnel.

Cependant, la nature de l'unité mère à elle seule ne suffit pas à déterminer une structure d'enseignement professionnel. Il faut aussi considérer la nature des unités qui peuvent lui être rattachées : des sections d'enseignement professionnel (SEP), des lycées professionnels ou encore des sections d'apprentissage peuvent être rattachés à un établissement. On considérera alors que l'établissement « mère » propose de la formation professionnelle.

Enfin, le dernier élément à prendre en compte est la spécificité « APP », qui précise si l'établissement a une section d'apprentissage (hors second degré public).

Champ de l'étude

Ont été retenues pour cette étude les structures de formation initiale du second degré proposant de la formation professionnelle sous statut scolaire ou en apprentissage. Seuls ont été retenus les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat), actifs et accueillant au moins cinq élèves à la rentrée 2005, de France métropolitaine et des DOM, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Agriculture ou sans tutelle, soit 4 350 structures.

Ne sont pas pris en compte les EREA, les SEGPA, les établissements sous tutelle du ministère de la Santé. Notons également qu'il existe treize lycées professionnels sous tutelle du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer et cinq sous tutelle du ministère de la Défense. Ces établissements ont été retirés de l'étude car nous ne disposons pas de leurs effectifs. Les premiers se situent logiquement dans les académies en bord de mer ou proches : Rennes, Rouen, La Réunion, Nantes, Montpellier, Martinique, Lille, Caen, Bordeaux et Poitiers. Les derniers se répartissent dans les académies de Caen, Lille, Nice et Rennes.

Un éclairage particulier a été apporté aux structures qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale (publiques et privées sous contrat) et qui scolarisent des élèves sous statut scolaire dans des formations du second degré professionnel.